

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE  
**Faculté des Sciences et Techniques**

# LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Master 1<sup>ère</sup> année  
*ELECTRONIQUE, ENERGIE  
ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE*  
Année 2023 - 2024



# Sommaire

## Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques .....	3
2. Le campus .....	4
2.1. Le plan.....	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement.....	5
3. Scolarité .....	6
3.1. Service de scolarité .....	6
3.2. Inscriptions .....	6
3.3. Validation d'U.E. ....	7
3.4. Boite mail UHA .....	7
3.5. Le calendrier universitaire .....	8
3.6. Les emplois du temps.....	9
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap .....	10
3.8. Les sportifs de haut niveau.....	11
3.9. Les étudiants salariés.....	11
3.10. Les étudiants boursiers .....	12
3.11. Etudiants Campus France .....	13
3.12. Lexique des abréviations universitaires.....	13
4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	14-15
5. Informations importantes.....	16
5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant).....	16
5.2. Examens :.....	16
5.3. Coordonnées utiles.....	16-17

# 1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ ([mickael.derivaz@uha.fr](mailto:mickael.derivaz@uha.fr))

Secrétariat de direction : Mme Sabah AMATRUDA (tel. 03 89 33 62 00)

## 2. Le campus

### 2.1. Le plan



FST n°18  
Bâtiment K

## 2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière <b>Bâtiment K</b>	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_001 à 006 ILL_K_100 à 108 ILL_K_201 à 203</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_110 ETUDIANTS (info en libre service- 24 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage</p> <p>rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage 2<sup>ème</sup> étage</p> <p>1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage</p>
FST 6 rue F.Lumière <b>Bâtiment F</b>	ILL_F_1 à 4	1 <sup>er</sup> étage
ENSISA Lumière <b>Bâtiment I</b>	<p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)</p>	2 <sup>ème</sup> étage

### 3. Scolarité

#### 3.1. Service de scolarité

**Responsable pédagogique de la 1ère année de Master ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE:**

**M. Jean-Philippe URBAN, [jean-philippe.urban@uha.fr](mailto:jean-philippe.urban@uha.fr)**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

du LUNDI au VENDREDI de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé l'après midi

**Responsable de la scolarité Master 1 EEA :**

**Mme Sylvie MUNCH. [sylvie.munch@uha.fr](mailto:sylvie.munch@uha.fr), 03 89 33 62 05**

**Horaires : de 8 h 30 à 12 h 30 (sauf le mercredi). Le jeudi uniquement par mail**

Mme Munch est votre personne référente en master 1 EEA pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : <http://www.fst.uha.fr>

#### 3.2. Inscriptions

##### Deux inscriptions obligatoires

**Inscription administrative** : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives,... Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur [www.uha.fr](http://www.uha.fr) **avant le 30 septembre 2023** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

##### Montant des frais annexes :

Diplôme	Montant	Justification des frais annexes
Master sciences (toutes les mentions)	30 €	Quota de 100 impressions et accès aux logiciels sous licence en libre service
		Salle info en libre accès jusqu'à 21 heures
		Participation de la composante aux voyages d'études s'ils sont proposés dans le cursus

*Les frais annexes sont facultatifs et doivent correspondre à une prestation supplémentaire qui n'est pas nécessaire à l'obtention du diplôme.*

**Inscription pédagogique** : elle complète l'inscription administrative. Elle sera effectuée auprès de la scolarité de la FST **avant le 15 octobre.**

Les modalités seront transmises aux étudiants ultérieurement.

**Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.**

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

**Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.**

### 3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles du M1 EEA dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 30 septembre 2023.**

### 3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boîte mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boîte mail UHA tous les jours.**

### 3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023-2024														
Master 1ère Année EEA														
Août		Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		Janvier	
1 M		1 V		1 D		1 M	<i>Toussaint</i>	1 V		1 L	<i>Jour de l'an</i>			
2 M		2 S		2 L		2 J	<i>Vacances d'Automne</i>	2 S		2 M				
3 J		3 D		3 M		3 V		3 D		3 M	<i>Vacances de Noël</i>			
4 V		4 L		4 M		4 S		4 L		4 J				
5 S		5 M		5 J		5 D		5 M		5 V				
6 D		6 M		6 V		6 L		6 M		6 S				
7 L		7 J		7 S		7 M		7 J		7 D				
8 M		8 V		8 D		8 M		8 V		8 L				
9 M		9 S		9 L		9 J		9 S		9 M				
10 J		10 D		10 M		10 V		10 D		10 M				
11 V		11 L	<i>Rentrée 14h00</i>	11 M		11 S	<i>Armistice 1918</i>	11 L		11 J				
12 S		12 M	<i>Début cours S1</i>	12 J		12 D		12 M		12 V				
13 D		13 M		13 V		13 L		13 M		13 S				
14 L		14 J		14 S		14 M		14 J		14 D				
15 M		15 V		15 D		15 M		15 V		15 L				
16 M		16 S		16 L		16 J		16 S		16 M				
17 J		17 D		17 M		17 V		17 D		17 M				
18 V		18 L		18 M		18 S		18 L	<i>Fermeture Bât.</i>	18 J				
19 S		19 M		19 J		19 D		19 M	<i>Eco. Energie</i>	19 V	<i>Fin CC S1</i>			
20 D		20 M		20 V		20 L		20 M	<i>DM hors</i>	20 S				
21 L		21 J		21 S		21 M		21 J	<i>Bâtiments FST</i>	21 D				
22 M		22 V		22 D		22 M		22 V	<i>seulement</i>	22 L	<i>Début S2</i>			
23 M		23 S		23 L		23 J		23 S		23 M				
24 J		24 D		24 M		24 V		24 D		24 M				
25 V		25 L		25 M		25 S		25 L		25 J				
26 S		26 M		26 J		26 D		26 M	<i>Vacances de Noël</i>	26 V				
27 D		27 M		27 V		27 L		27 M		27 S				
28 L		28 J		28 S		28 M		28 J		28 D				
29 M		29 V		29 D		29 M		29 V		29 L				
30 M		30 S		30 L		30 J		30 S		30 M				
31 J				31 M				31 D		31 M				

  

Février		Mars			Avril			Mai			Juin		Juillet	
1 J		1 V		1 L		1 M	<i>Fête du travail</i>	1 S		1 L		1 L		
2 V		2 S		2 M		2 J		2 D		2 M		2 M		
3 S		3 D		3 M		3 V		3 L		3 M		3 M		
4 D		4 L	<i>Fermeture Bât.</i>	4 J		4 S		4 M		4 J		4 J		
5 L		5 M	<i>Eco. Energie</i>	5 V		5 D		5 M		5 V		5 V		
6 M		6 M	<i>DM hors</i>	6 S		6 L		6 J		6 S		6 S		
7 M		7 J	<i>Bâtiments FST</i>	7 D		7 M		7 V		7 D		7 D		
8 J		8 V	<i>seulement</i>	8 L		8 M	<i>Armistice 1945</i>	8 S		8 L		8 L		
9 V	<i>Jury S1</i>	9 S		9 M		9 J	<i>Ascension</i>	9 D		9 M		9 M		
10 S		10 D		10 M		10 V	<i>Pont si possible</i>	10 L		10 M		10 M		
11 D		11 L		11 J		11 S		11 M		11 J		11 J		
12 L		12 M		12 V		12 D		12 M		12 V		12 V		
13 M		13 M		13 S		13 L		13 J		13 S		13 S		
14 M		14 J		14 D		14 M		14 V	<i>Fin CC S2</i>	14 D	<i>Fête nationale</i>	14 D		
15 J		15 V		15 L		15 M		15 S		15 L		15 L		
16 V		16 S		16 M		16 J		16 D		16 M		16 M		
17 S		17 D		17 M		17 V		17 L		17 M		17 M		
18 D		18 L		18 J		18 S		18 M		18 J		18 J		
19 L		19 M		19 V		19 D	<i>Pentecôte</i>	19 M		19 V		19 V		
20 M		20 M		20 S		20 L	<i>L.Pentecôte</i>	20 J	<i>Jury S2 + comp</i>	20 S		20 S		
21 M		21 J	<i>DUATHLON</i>	21 D		21 M		21 V		21 D		21 D		
22 J		22 V		22 L		22 M		22 S		22 L		22 L		
23 V		23 S		23 M	<i>Vacances de printemps</i>	23 J		23 D		23 M		23 M		
24 S		24 D		24 M		24 V		24 L		24 M		24 M		
25 D		25 L		25 J		25 S		25 M		25 J		25 J		
26 L	<i>Vacances d'hiver</i>	26 M		26 V		26 D		26 M		26 V		26 V		
27 M		27 M		27 S		27 L		27 J		27 S		27 S		
28 M		28 J		28 D		28 M		28 V		28 D		28 D		
29 J		29 V	<i>Vendredi Saint</i>	29 L		29 M		29 S		29 L		29 L		
		30 S		30 M		30 J		30 D		30 M		30 M		
		31 D	<i>Pâques</i>			31 V				31 M		31 M		

### 3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via [www.emploisdutemps.uha.fr](http://www.emploisdutemps.uha.fr) où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer le dossier "Groupes d'étudiants" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "MASTER 1". Cliquer sur votre filière, votre emploi du temps sera affiché :

RECHERCHE		S38 - lun. 14 septembre 2020				
FR		Lundi 14/09/2020	Mardi 15/09/2020	Mercredi 16/09/2020	Jeudi 17/09/2020	Vendredi 18/09/2020
<b>LISTE DES RESSOURCES</b> Nom ▲ Groupes d'étudiants ▶ ENSCMU ▶ ENSISA ▶ FLSH ▶ FMA ▶ FSESJ ▶ FST ▶ LICENCE 1 ▶ LICENCE 2 ▶ LICENCE 3 ▶ MASTER 1 ▶ M1 CHIMIE ▶ M1 EEA ▶ M1 MI ▶ M1 MATHÉMATIQUES ▶ M1 MIAGE FA ▶ M1 MIAGE FI ▶ M1 RE ▶ M1 SGM ▶ MASTER 2 ▶ NUTC ▶ NUTM ▶ Enseignants ▶ Salles ▶ Equipements ▶ Etudiants ▶ Catégorie6 ▶ Catégorie7 ▶ Catégorie8	07:00					
	07:30					
	08:00					
	08:30		SIG numérique CM ILL_K_006 MI EEA HERMANN Gilles	Serveurs Internet CM ILL_K_TP EEA MI EEA CHTOUNKI Inesane		Automatique CM ILL_K_006 MI EEA URBAN Jean-Philippe
	09:00					
	09:30					
	10:00					
	10:30		PROG Objets CM ILL_K_006 MI EEA BUESSLER Jean-Luc	PROG Objets CM ILL_K_006 MI EEA BUESSLER Jean-Luc		Automatique CM ILL_K_006 MI EEA URBAN Jean-Philippe
	11:00	Retrès AUTRE ILL_K_AMPHI TAGLANG MI EEA URBAN Jean-Philippe				
	11:30					
12:00						
12:30						
13:00						
13:30						
14:00						
14:30						
14:30			µProcesseurs CM ILL_K_006 MI EEA KIHIL Robert	Automatismes CM ILL_K_006 MI EEA BIROUCHE Abdelazak	ALLEMAND TD A distance MI EEA Gr Allemmand HENNER Valerie	ANGLAIS TD A distance MI EEA Gr Anglais DECOCK Gilles
15:00						
15:30						
16:00						
16:30						
17:00						
17:30						
17:30		SIG Analogique CM ILL_K_006 MI EEA MOUKADEM Ali		Automatique CM ILL_K_006 MI EEA URBAN Jean-Philippe		
18:00						
18:30						
19:00						
19:30						
20:00						

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

### 3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...). Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)  
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex  
tel : 03 89 33 62 17  
mail : [accueilhandicap@uha.fr](mailto:accueilhandicap@uha.fr)

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

**Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.**

### 3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1<sup>er</sup> mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : suaps(at)uha.fr

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

### 3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent **durant certaines heures de cours** et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" (12h30 minimum par semaine) doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un formulaire de dispense de cours disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

### 3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **reversement des sommes indûment perçues**.

#### Contrôles et sanctions

**Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP** et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **sous huitaine**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse**. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

**RAPPEL IMPORTANT** : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard huit jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

### 3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1<sup>er</sup> étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : [sumpps@uha.fr](mailto:sumpps@uha.fr)

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

### 3.12. Lexique des abréviations universitaires

**ECTS** : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

**UE** : Unité d'Enseignement

**ECUE** : Elément Constitutif d'UE

**Coef** : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

**MCC** : Modalités de Contrôle des Connaissances

**ContrôleTD** : notes obtenues lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

**EC1** : Examen Commun n°1

**EC2** : Examen commun n°2, etc...

## 4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

Faculté des Sciences et Techniques											
Modalités de Contrôle des Connaissances											
DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE										
CHAMP	NUMERIQUE & INDUSTRIE DU FUTUR										
Intitulé	Master ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE - Parcours AII-ASI : Automatique et Informatique Industrielle - AUTOMATIQUE, SIGNAL, IMAGE - Parcours AII-SE : Automatique et Informatique Industrielle - SYSTEMES EMBARQUES										
A COMPTER DE SEPTEMBRE 2023											
(Approuvées par le conseil FST du 15/06/2023 et la CFVU du 22/06/2023)											
Fiche semestre 1											
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle	Coef	Notes F	Coef.	ECTS	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Durée totale
			Session unique	Epr		UE/ECUE	UE				
14AUCOM	UE CONTRÔLE - COMMANDE 1				07/20	2	6				60
14APSAC1	ECUE Systèmes asservis continus		EC écrit 2h			1		18	12		
14APSED1	ECUE Systèmes à événements discrets et automatisme		EC écrit 2h Note TP	1 1		1		10	4	16	
14AUTS1	UE ACQUISITION ET TRAITEMENT DU SIGNAL 1				07/20	2	5				50
14APTSC1	ECUE Analyse et traitement du signal à temps continu		EC écrit 2h Note TP	2 1		1		10	6	8	
14APTSE1	ECUE Analyse et traitement du signal à temps échantillonné		EC écrit 2h Note TP	2 1		1		12	6	8	
14AUPOO1	UE PROGRAMMATION ORIENTEE OBJETS ET SES APPLICATIONS				07/20	2	6				60
14APUML1	ECUE Programmation objet avec UML et C++		EC écrit 2h Note TP	2 1		1		10	8	12	
14APOPT1	ECUE Techniques d'optimisation		EC écrit 2h Note TP	2 1		1		12	10	8	
14AUMIC1	UE MICROPROCESSEURS ET RESEAUX				07/20	2	5				42
14APSEC1	ECUE Adressage, protocoles et sécurité des réseaux		EC écrit 2h Note TP	3 1		3		12	10	8	
14APMIC1	ECUE Microprocesseurs hautes performances		EC écrit 2h			2		12	8		
14AULAG1	UE LANGUES S1					1	3				24
14PANG1	ECUE Anglais		Contrôles de TD						24		
14PALL1	ECUE Allemand / ECUE Allemand débutant 14APALD1										
14AUPRJ1	UE PROJET TRANSVERSAL ET PROJET PROFESSIONNEL					2	5				50
14APPRM1	ECUE Projet robotique mobile		Note TP Rapport projet	1 1				8	10	20	
14APPRP1	ECUE Projet professionnel : - poursuite d'études (SIO module 2)		(**) Selon modalités SCD/SIO						10		
Total SEMESTRE 1							30	106	108	80	294
EC = Examen Commun											
- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.											
(***) L'absence à l'ECUE projet professionnel entraîne l'ajournement à l'UE Projet, quelle que soit la note.											

DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	NUMERIQUE & INDUSTRIE DU FUTUR
Intitulé	<b>Master ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE</b> - Parcours AII-ASI : Automatique et Informatique Industrielle - AUTOMATIQUE, SIGNAL, IMAGE - Parcours AII-SE : Automatique et Informatique Industrielle - SYSTEMES EMBARQUES

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2021  
(Approuvées par le conseil FST du et la CPVU du 14/06/2021)

### Fiche semestre 2

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle		Notes P	Coeff.	ECTS	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Durée totale
			Session unique	Epr							
<b>14AUCOM2</b>	<b>UE CONTROLE - COMMANDE 2</b>				07/20	2	5				50
14APSAL2	ECUE Systèmes asservis linéaires échantillonnés		EC écrit 2h			1		10	4		
14APCOM2	ECUE Commande avancée		EC écrit 2h			1		8	4		
14APTPS2	ECUE Travaux Pratiques		Note TP			2				24	
<b>14AUSI2</b>	<b>UE ACQUISITION ET TRAITEMENT DU SIGNAL 2</b>				07/20	2	4				50
14APFIL2	ECUE Filtrage numérique		EC écrit 2h Note TP	3 1		1		6	4	4	
14APTIM2	ECUE Traitement d'images numériques		EC écrit 2h Note TP	4 3		2		12	8	16	
<b>14AUSYC2</b>	<b>UE SYSTEMES COMMUNICANTS</b>				07/20	2	5				50
14APMIC2	ECUE Microprocesseur et techniques de virtualisation		EC écrit 2h			2		10	8		
14APCOS2	ECUE Communication entre systèmes		EC écrit 2h Note TP	2 1		3		14	10	8	
<b>14AUPSE2</b>	<b>UE PROGRAMMATION ET SYSTEMES D'EXPLOITATION</b>				07/20	2	5				50
14APSYX2	ECUE Systèmes d'exploitation et interfaces de programmation des applications		EC écrit 2h Note TP	4 3		2		12	4	16	
14APCOP2	ECUE Communications entre processus locaux et distants		EC écrit 2h Note TP	2 1		1		8	4	6	
14APCHX2	<i>CHOIX OUVERTURE PARCOURS</i>										30
<b>14AUSI2</b>	<b>UE Ouverture Parcours AII ASI : Machines de Meçon pour l'industrie et robotique manufacturière</b>		EC écrit 2h Note TP	1 1	07/20	1	3	12		18	
<b>14AUPRG2</b>	<b>UE Ouverture Parcours AII SE : Programmation multitâche</b>		EC écrit 2h Note TP	1 1	07/20	1	3	12		18	
<b>14AULAG2</b>	<b>UE LANGUES S2</b>					1	3				24
14APANG2	ECUE Anglais		Contrôles de TD						24		
14APALL2	ECUE Allemand/ ECUE Allemand débutant 14APALD2										
<b>14AUPRJ2</b>	<b>UE PROJET TRANSVERSAL ET INSERTION PROFESSIONNELLE</b>				07/20	2	5				20
14APPRT2	ECUE Projet transversal		Note Projet								
14APINS2	ECUE Insertion professionnelle (SCD)		Selon modalités SCD/SIO (***)						20		
<b>Total SEMESTRE 2</b>							30	92	90	92	274 + Projet

EC = Examen Commun

- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

(\*\*\*) L'absence à l'ECUE Insertion professionnelle entraîne l'ajournement à l'UE Projet, quelle que soit la note.

## 5. Informations importantes

### 5.1. Plagiat : (concerne **TOUT** travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

### 5.2. Examens :

#### Examens finaux :

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

#### Contrôle de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

**TP : ATTENTION : Toutes les heures de TP sont des examens finaux.**

**Tous les règlements sont à lire sur le site : [www.fst@uha.fr](http://www.fst@uha.fr), onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».**

### 5.3. Coordonnées utiles

**Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé ([SUMPPS](#)) :**

Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)

1, rue Alfred Werner<sup>[SEP]</sup> – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : 03 89 33 64 46

**Secrétariat du Service Social Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)**

1, rue Alfred Werner<sup>[1]</sup><sub>SEP</sub> – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : 03 89 33 62 18

E-mail : [accueil.social@uha.fr](mailto:accueil.social@uha.fr)

**Psychologue** : [alexis.boehrer@uha.fr](mailto:alexis.boehrer@uha.fr)

**Psychiatre** : [maud.hartmann@uha.fr](mailto:maud.hartmann@uha.fr)

**Service d'Information & d'Orientation**

Rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant (bâtiment Q) - Campus Illberg

1 rue Alfred Werner, 68 093 MULHOUSE Cedex

Téléphone : [03 89 33 64 40](tel:0389336440)

E-mail : [sio@uha.fr](mailto:sio@uha.fr)

Ouverture :

les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,

le jeudi de 10h30 à 12h et de 13h à 17h.

**Conseiller d'Orientation Psychologue**

**Service d'Information et d'Orientation**

E-mail : [noel.pelletier@uha.fr](mailto:noel.pelletier@uha.fr)

Téléphone : [03 89 33 62 93](tel:0389336293)